



Programme du bilan de compétences

(A ajuster en fonction de la situation)

Etapes de l'accompagnement

Objectifs

Le bilan de compétences permet de :

- Faire l'inventaire de ses atouts en termes de compétences, aptitudes, savoirs,
- Prendre du recul, analyser ses motivations réelles, ses choix professionnels et personnels,
- Réfléchir à des pistes d'orientation et de développement, des schémas d'évolution de carrière,
- Evaluer la faisabilité de pistes professionnelles émergentes, ainsi que la pertinence d'une formation,
- Organiser ses priorités professionnelles,
- Mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans des choix de carrière,
- Elaborer un plan d'action précis qui guidera dans la mise en œuvre de son projet et ses démarches de reconversion.

L'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans une perspective d'orientation, de réorientation, d'évolution de carrière et/ou de repositionnement sur le marché de l'emploi.

A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire aura construit un projet en adéquation avec ses intérêts et les perspectives du marché du travail.

Déroulé et contenu

Le bilan se réalise sur **24 heures maximum** donnant lieu à une alternance d'entretiens avec un conseiller référent et de travail personnel en intersession, sur une amplitude de 3 mois en moyenne.

Phase préliminaire :

- Confirmation de l'engagement
- Définition des objectifs personnalisés
- Établissement du planning prévisionnel

Phase d'investigation :

- **1ère étape** : Bilan personnel et professionnel
Travail d'intersession : compléter les supports d'analyse du parcours
- **2nde étape** : poursuite de l'analyse du parcours et analyse des pistes professionnelles et élargissement des choix
Travail d'intersession : recherche documentaire
- **3ème étape** : Faisabilité et confrontation des pistes professionnelles
Travail d'intersession : enquêtes professionnelles



- **4ème étape** : Validation du ou des choix et identification des moyens de mise en œuvre
Travail d'intersession : recherche d'informations complémentaires

Phase de conclusion :

- **5ème étape** : Présentation du ou des projet(s) professionnel(s), des atouts et moyens pour la concrétisation
- **6ème étape** : restitution du document de synthèse

Un suivi à 3 et 6 mois est proposé au bénéficiaire.

Modalités de l'accompagnement

Conseiller référent

Le bénéficiaire sera accompagné par Isabelle PRIOL, psychologue du travail, expérimentée dans la réalisation des bilans de compétences.

Principes déontologiques

Notre accompagnement repose sur la **confidentialité** et le **secret professionnel** en ce qui concerne les informations échangées lors des entretiens. Ces informations ne seront discutées ou divulguées à de tierces personnes.

La démarche d'accompagnement s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, éprouvée, garantissant le respect de la personne et des règles déontologiques de la profession.

Notre approche s'appuie sur les conceptions de l'orientation éducative, la personne est impliquée dans son processus d'orientation et l'ensemble des outils et étapes de l'accompagnement lui sont expliqués afin d'obtenir son engagement et de la rendre autonome.

Engagements réciproques

Le succès de l'accompagnement repose sur le **respect d'engagements réels des deux parties**.

Le conseiller s'engage à proposer toutes les actions nécessaires au bénéficiaire dans l'établissement de son projet professionnel, à lui apporter la méthodologie et les outils adaptés et à soutenir les démarches et leur suivi pour parvenir à la finalité de l'engagement.

Le bénéficiaire s'engage à honorer tous les rendez-vous posés et les travaux d'intersession, ainsi que les démarches qui seront à réaliser entre les rendez-vous.

La rythmicité des rendez-vous est adaptée en fonction des démarches à engager et du travail d'intersession à réaliser.